



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0441

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2013

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0441**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon intervient dans le cadre d'un contrat de régie intéressée d'une durée de 9 ans conclu à compter du 4 janvier 2006.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de Communauté au titre de l'exercice 2013, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service. Pour la partie financière, elle reprend les comptes relatifs à la société délégataire et au service délégué qui donnent lieu à reddition dans les comptes de la Communauté urbaine de Lyon.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2013 :

		Référence contractuelle Valeur 2013	2011	2012	2013	Variation 2012-2013	
						En %	Tendance
activité	trafic payant (millions de véhicules)	Non contractuel	17,59	17,30	20,42	+ 18 %	↗
	gros entretien et renouvellement (M€)	1,26	1,19	6,08	1,02	- 83 %	↘
qualité de service	attente moyenne au péage	10,8 s	14,3 s	15,6 s	16,1 s	+ 3,2 %	↗
	délai moyen d'intervention	5,88 min	4,53 min	4,56 min	4,69 min	+ 2,9 %	↗
	nombre d'heures de balisages de jour	45 h	5,50 h	8,83 h	7,06 h	- 20 %	↘
	taux de fraude	0,550 %	0,353 %	0,341 %	0,349 %	+ 2,3 %	↗
finances (service	recettes de péages	Non contractuel	32,0	31,7	36,7	+ 16 %	↗

délégué) (en M€)	charges en reddition (hors frais de balisage)	6,77	6,02	6,29	6,17	- 2 %	↘
finances (société dédiée) (en M€)	rémunération forfaitaire		1,64	1,67	1,69	+ 1,2 %	↗
	rémunération variable	Non contractuel	0,75	0,42	0,35	- 17 %	↘
	résultat net	Non contractuel	0,33	0,31	0,29	- 7,5 %	↘

Le trafic, et corrélativement les recettes de péage, sont en forte hausse suite à la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse.

Les charges du service délégué sont stables, la hausse de la masse salariale étant notamment compensée par une baisse des coûts de la viabilité hivernale grâce à une période hivernale peu rigoureuse. Les charges sont inférieures aux prévisions contractuelles de 8,9 %.

La qualité de service est toujours satisfaisante bien que globalement en légère baisse. 3 indicateurs sont en dessous de la référence contractuelle. L'attente moyenne au péage reste supérieure à la référence.

Le montant de 1,02 M€ de gros entretien et renouvellement (GER) correspond aux opérations remises en cours d'année. L'écart de 19 % avec la référence contractuelle correspond à une économie réalisée par rapport au coût prévisionnel pour laquelle le délégataire perçoit un intéressement.

La rémunération variable, qui représente l'intéressement du délégataire, est en baisse à cause d'une volumétrie de travaux de GER inférieure à l'année précédente. Le résultat net reste excédentaire.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 30 octobre 2014. Il appartient donc au Conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 30 octobre 2014, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, suite à une erreur, l'avis de la CCSPL n'a pas été transmis aux élus avec l'ordre du jour ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Prend acte du rapport 2013 produit par la société Openly au titre du contrat de régie intéressée sur l'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.